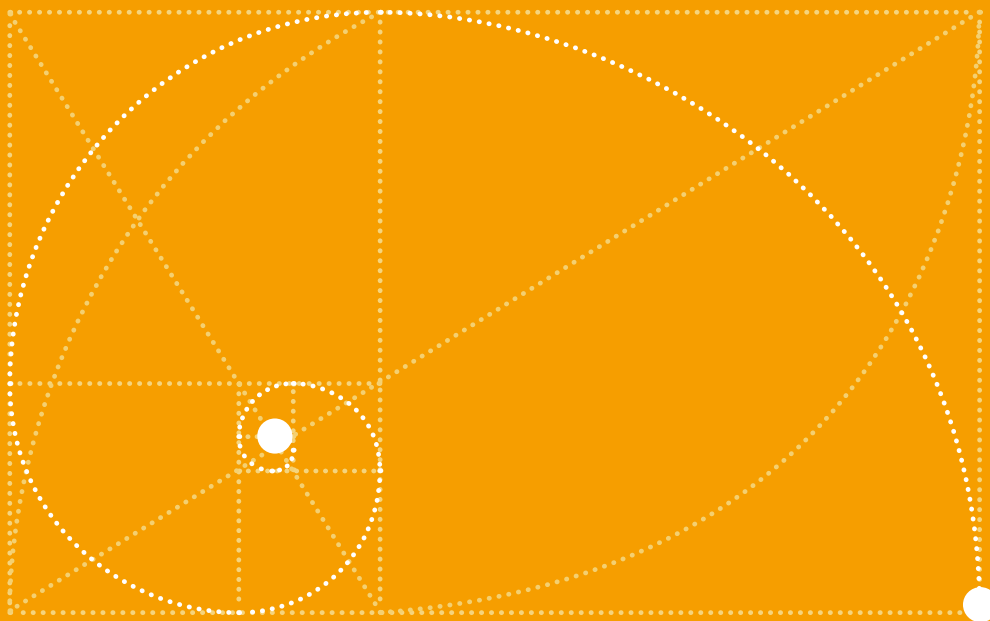


Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
REPÈRES & CHIFFRES-CLÉS



PANORAMA DE L'ACTION DES CAUE
ÉDITION 2019

Le CAUE, un service au public original

« J'ai le plaisir de vous adresser ce panorama 2018 des actions des CAUE. Cette nouvelle édition de Repères & Chiffres-clés nous montre la force et la diversité d'un réseau constitué de 93 structures d'intérêt général au service de tous les publics. En 2018, les CAUE ont dispensé **67 168 conseils** à des particuliers et aussi à des associations, des entreprises, des artisans, des promoteurs, des bailleurs sociaux... Ils ont réalisé **10 705 actions d'accompagnement auprès des collectivités territoriales et leurs groupements**. **6 650 stagiaires** ont été formés à l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'énergie... **62 805 scolaires** ont bénéficié d'actions pédagogiques.

Maillés à l'échelon départemental, les CAUE agissent aussi aux échelons régional et national. En 2018, grâce au partenariat du ministère de la Culture, les CAUE se sont mobilisés collectivement pour la première édition nationale des **Enfants du Patrimoine**, journée de sensibilisation réservée aux scolaires organisée la veille des Journées européennes du Patrimoine. Avec cette opération unique en Europe, initiée en 2002 par les CAUE d'Île-de-France, ce sont près de 23 000 élèves dans une trentaine de départements qui ont pu découvrir les richesses patrimoniales, bâties et paysagères, qui les entourent.

J'ai pu aussi mesurer les avancées de **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "trame verte et bleue"** lancé par la FNCAUE avec l'Agence française pour la biodiversité et Régions de France: les CAUE, coordonnés ou non par leurs Unions régionales, ont rendu compte de leurs travaux de terrain lors d'un séminaire national à Montpellier. **La biodiversité** est un sujet sensible et préoccupe de nombreuses collectivités territoriales, désireuses de pouvoir rassembler et faire dialoguer élus, scientifiques, paysagistes, habitants... grâce aux CAUE. Les enseignements de cet AMI, les pistes d'action et les outils qui ont émergé aident ainsi les maîtres d'ouvrage à exercer leur responsabilité à l'égard de la planète.

La biodiversité, le patrimoine, la revitalisation des centres-bourgs, la prise en compte du climat dans les politiques urbaines... les CAUE sensibilisent, conseillent sur ces sujets et créent des outils pédagogiques. Ils étaient ainsi présents le 9 novembre à Marseille aux **rencontres professionnelles "La Ville en jeux"**. 20 % de ces jeux étaient conçus... par des CAUE.

Pour soutenir les CAUE dans leurs actions auprès de leurs publics, la FNCAUE a réalisé en 2018 quatre courtes vidéos de promotion des CAUE. Elle a également édité **deux guides pratiques** pour promouvoir leur rôle : L'Élu, l'urbanisme et le CAUE qui précise l'offre de services des CAUE et Les CAUE pour vos plateformes territoriales de rénovation énergétique qui rappelle leur rôle dans la rénovation énergétique.

Si les CAUE accompagnent et déploient dans les départements, ils stimulent aussi l'innovation et les politiques publiques, proposent de nouveaux axes exploratoires : urbanisme commercial, habitat de seniors, paysage de la transition écologique... C'est là toute leur pertinence aussi pour l'avenir de nos territoires.



Joël BAUD-GRASSET

Président de la Fédération nationale des CAUE

QU'EST-CE QU'UN CAUE ?

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental. Ses missions : **informer, sensibiliser, conseiller et former**.

Le CAUE est **créé à initiative du département** et présidé par un **élu local**. C'est un organe de dialogue et de concertation entre tous les acteurs publics et privés du cadre de vie.

Les CAUE agissent à l'échelle départementale. Ils sont aussi le relais des politiques publiques nationales. Leur action est également nourrie par les échanges et les travaux collaboratifs qu'ils mènent aux niveaux régional et national.

94 % de la population française a eu la possibilité, en 2018, de faire appel au CAUE. En 2018, on compte 93 CAUE dans 93 départements, 10 groupements régionaux de CAUE et une fédération nationale.

Accompagnateurs de projets privés et publics, les CAUE sont aussi des lieux de production et de diffusion culturelle uniques dans les départements.





LE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET AUTRES PORTEURS DE PROJET

DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'AMÉNAGEMENT DE PARCELLE



67168
conseils

ont été dispensés aux particuliers et autres maîtres d'ouvrage désireux de construire, de rénover un bâtiment ou d'aménager une parcelle.

Le conseil aux candidats à la construction est une mission fondatrice du CAUE. Celui-ci aide à la clarification des besoins, renseigne sur la réglementation, conseille sur l'orientation du bâtiment, aide à la passation d'une commande... La qualité architecturale, urbaine, énergétique et paysagère se construit grâce à un bon dialogue entre le professionnel et le porteur de projet.

Le conseil CAUE est personnalisé, gratuit et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

LES BÉNÉFICIAIRES DE CE CONSEIL NE SONT PAS SEULEMENT LES PARTICULIERS

- 76 %** des CAUE ont conseillé les associations,
- 72 %** les entreprises, artisans, agriculteurs porteurs d'un projet de construction ou de rénovation,
- 57 %** les promoteurs, les aménageurs,
- 55 %** les bailleurs sociaux.

FORME DU CONSEIL

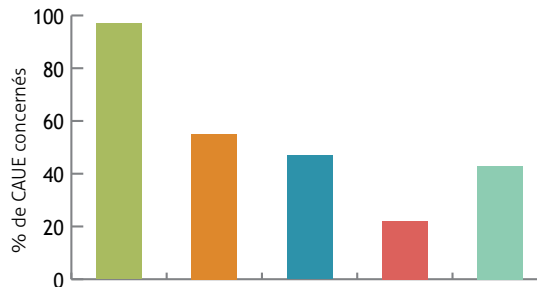
Le conseil prend la forme d'un entretien avec le professionnel du CAUE, soit dans les locaux de la structure, soit dans une permanence en mairie ou parfois sur le site même. Il peut aussi se faire grâce à :

- > un premier dialogue par mail ou grâce à un espace dédié sur un site internet. **72 %** des CAUE proposent ce dispositif,
- > une permanence assurée avec un autre organisme. C'est le cas dans **40 %** des CAUE,
- > un conseil groupé, rassemblant plusieurs maîtres d'ouvrage porteurs d'un projet. **16 %** des CAUE l'ont pratiqué.

LA SPÉCIFICITÉ DU CONSEIL EN ÉNERGIE

- 16 %** des CAUE exercent leur mission de conseil dans le cadre de l'espace Info-Énergie qu'ils abritent.
- 26 %** des CAUE dans le cadre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA MISSION DE CONSEIL



Interviennent dans cette mission de conseil :

- Des conseillers architectes dans 97 % des CAUE
- Des conseillers paysagistes dans 55 % des CAUE
- Des conseillers urbanistes : 47 %
- Des conseillers énergie : 22 %
- Accueil formé aux premières réponses techniques : 43 %

1 CAUE sur 3 a effectué un suivi de ses conseils (questionnaire, échanges par téléphone ou visites de terrain selon la complexité du projet, pour évaluer la satisfaction du candidat à la construction et mesurer l'impact du conseil CAUE).



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE intervient auprès des communes, de leurs groupements, des départements, des régions.

10 704 actions⁽¹⁾
dont

8 043
pour les communes

1 452
pour les EPCI et autres formes de groupements

805
pour les départements

404
pour les régions

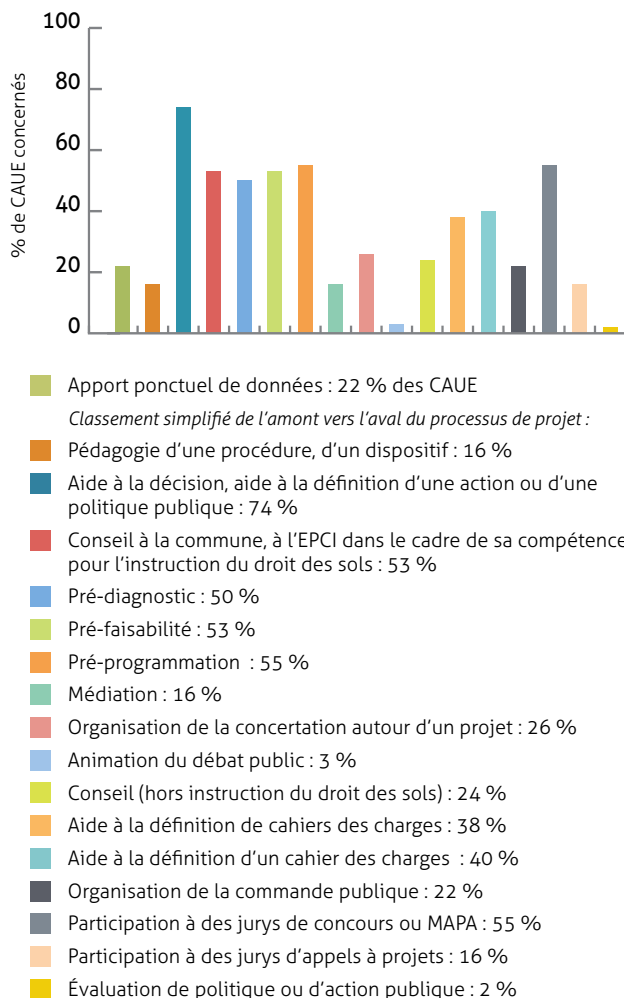


6 408
collectivités territoriales et groupements

ont ainsi bénéficié de l'accompagnement des CAUE.

Plusieurs domaines d'intervention sont en progression : la revitalisation des centres-bourgs (88 %), la biodiversité et les trames vertes et bleues, le patrimoine du XX^e siècle, le volet climat-énergie dans les documents d'urbanisme. L'appui aux EPCI et aux départements est en constante augmentation depuis 2016.

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public...
L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple.



(1) • Ne sont comptées que les interventions supérieures à 1 h 30.

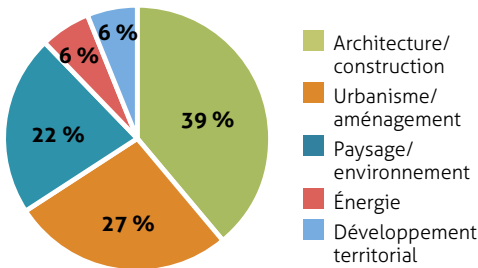
Ce conseil peut ensuite avoir une durée de plusieurs heures voire plusieurs jours et s'étendre sur plusieurs mois.

• "Il [le CAUE] est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'architecture ou d'environnement." (Article 7 de la loi sur l'architecture.)

• "Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme." (Article L. 121-7 du Code de l'urbanisme.)



Parmi les 10 705 actions auprès des collectivités et leurs groupements, les dominantes sont :



FOCUS CLIMAT ET ÉNERGIE

Les CAUE sont de plus en plus sollicités par les communes, les EPCI et les territoires de projet sur les problématiques et projets liés au climat et à l'énergie.

- 38 %** sont intervenus sur le volet climat/énergie d'un document d'urbanisme (PLU, PLUi ou SCoT),
- 22 %** ont participé à l'animation d'un Territoire à énergie positive (TEPOS) et/ou d'un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),
- 41 %** ont accompagné l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

CONTRIBUTION DES CAUE À LA RECHERCHE, À L'INNOVATION, À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

38 % des CAUE ont contribué à la recherche et à l'innovation dans les territoires, souvent en partenariat avec des universités ou des réseaux français voire étrangers.

Les CAUE ont participé ou sont intervenus dans près de 500 colloques, séminaires ou conférences.

- 53 %** des CAUE ont dans leur équipe un professionnel intervenant d'une école d'architecture, une université ou autre établissement supérieur,
- 26 %** des CAUE ont engagé une action ou un partenariat avec l'étranger.

LES AUTRES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES ADMINISTRATIONS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT

1 351 actions

Les CAUE accompagnent les DDT/DDTM, DRAC, DREAL, UDAP... dans leurs projets de territoire et dans la mise en œuvre de politiques publiques.

LES AUTRES PUBLICS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- 71 %** des CAUE interviennent au bénéfice d'une ou plusieurs associations locales,
- 41 %** au bénéfice d'un ou plusieurs établissements publics,
- 21 %** au bénéfice d'une ou plusieurs chambres consulaires,
- 26 %** au bénéfice d'une ou plusieurs fondations,
- 17 %** au bénéfice d'artisans,
- 17 %** au bénéfice de commerçants.

17 % des CAUE animent un réseau ou un club de professionnels (artisans, architectes...).

TOUS BÉNÉFICIAIRES

Les CAUE ont siégé dans des **comités et commissions techniques locales** qui, selon les cas, rassemblent des élus, des services des collectivités territoriales, des administrations, des services de l'État... Ils apportent leur connaissance du territoire et leur expertise. Ils siègent notamment dans :

- > une commission départementale d'aménagement commercial (45 %),
- > une commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (21 %),
- > une commission départementale de la nature, des paysages et des sites (67 %),
- > une commission départementale d'aménagement commercial,
- > une commission sur les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP),
- > une commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,
- > une commission départementale de conciliation des documents d'urbanisme,
- > une commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,...
- > un conseil économique, social et environnemental régional.

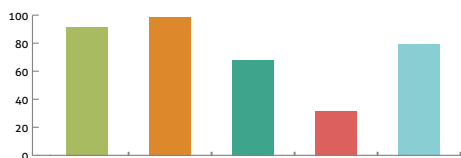


L'INFORMATION - LA SENSIBILISATION

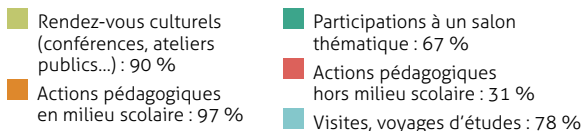
Elle comprend tout ce qui a trait à la diffusion culturelle, à "l'éducation du citoyen"⁽¹⁾, à la participation du public, à l'explication des lois et des nouvelles normes...

Ces interventions concernent tous les publics des CAUE : collectivités territoriales, EPCI, services de l'État, professionnels, grand public, particuliers ayant un projet de construction ou de rénovation... À noter que l'année 2018 a été marquée par le déploiement à l'échelon national de l'opération Les Enfants du Patrimoine⁽²⁾.

ACTIONS SUR LE TERRAIN



% de CAUE ayant conduit ce type d'action :

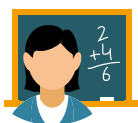


62 805
élèves

ont bénéficié
de **2 731 actions pédagogiques** en milieu scolaire.

8 986 jeunes
ont bénéficié d'actions
sur le temps périscolaire.

1 993 jeunes
ont bénéficié d'actions
hors temps scolaire.



- 714** rendez-vous culturels ont été organisés par des CAUE, dont 208 spécifiquement conçus pour les élus et les agents des collectivités,
- 279** visites et voyages d'études ont été organisés pour des publics très variés,
- 701** participations à des salons thématiques.

Les CAUE déclinent dans les territoires chaque année les grands événements nationaux. Ils proposent des activités, des visites, des ateliers dans le cadre de manifestations telles que les Journées nationales de l'architecture, les Journées européennes du Patrimoine, la Semaine du développement durable, les Rendez-vous aux jardins...

Ils sont également partenaires d'événements organisés au niveau départemental ou régional invitant tous les publics à découvrir autrement l'architecture (Mois de l'architecture, Printemps de l'architecture...).

INITIATEURS DE PROJETS

Les CAUE stimulent et suscitent la qualité de la production architecturale, urbaine et paysagère :

59 % des CAUE ont organisé un prix ou un palmarès dont 43 % décliné à l'échelon régional,

31 % des CAUE ont organisé un appel à projets ou à idées.

Menées souvent en partenariat avec des collectivités, de nouvelles formes de prix et palmarès émergent, qui placent les habitants au cœur du dispositif : un autre moyen de sensibiliser tout en développant l'esprit de participation du public.



CONNAISSANCE ET ÉVOLUTION DES PAYSAGES

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a donné une assise juridique aux atlas de paysages et les a positionnés comme un document de connaissance partagée. Les atlas de paysages sont des outils précieux pour un aménagement du territoire respectueux et durable.

24 % des CAUE ont participé à l'élaboration d'un atlas de paysage départemental ou régional,

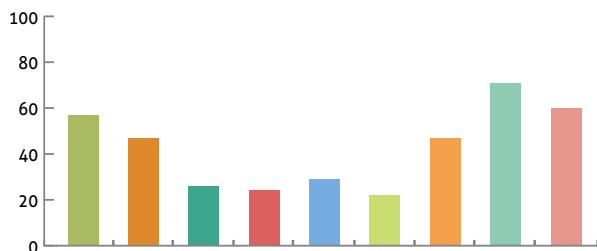
22 % des CAUE animent un observatoire photographique du paysage, ce qui place les CAUE parmi les principales structures porteuses de telles démarches.

(1) "Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage." (Extrait de l'article 7 de la loi sur l'architecture.)

(2) "L'opération Les Enfants du Patrimoine, initiée en 2002 par les CAUE d'Île-de-France, propose des animations gratuites pour les scolaires sur le patrimoine bâti et paysager, la veille des Journées européennes du Patrimoine." (Action déployée en 2018 à l'échelon national avec le soutien du ministère de la Culture.)



PRODUCTION ET ÉDITION DE CONTENUS



% de CAUE ayant conduit ce type d'action :

- Fiches pédagogiques et plaquettes : 57 % des CAUE
- Guide pratique : 47 %
- Atlas de paysages : 26 %
- Plan de paysage : 24 %
- Carnet de territoire : 29 %
- Animation d'un observatoire photographique : 22 %
- Ouvrage : 47 %
- Exposition : 71 % des CAUE (88 % des expositions sont itinérantes et 29 % disponibles en ligne)
- Film ou vidéo : 60 % des CAUE (63 % de ces films ou vidéos sont disponibles en ligne)

10 % des CAUE ont produit ce type d'outils spécifiquement sur l'énergie et le climat,

45 % des CAUE ont participé à l'animation d'une émission TV, le plus souvent pour des chaînes locales et des Web TV.

Les CAUE organisent des projections de films et documentaires, l'occasion de cinés-débats (51 au total) publics sur des thématiques variées. Certains développent des partenariats avec des cinémas d'art et essai.



LA FORMATION⁽³⁾

6 650 stagiaires



ont participé aux formations organisées par les CAUE.

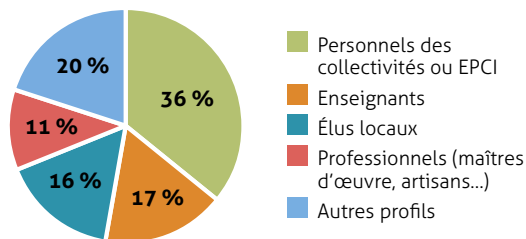
Exemples de sujets abordés : connaître et appréhender le paysage, ville et nature, fleurissement, gestion des cimetières, l'eau...

62 % des CAUE ont proposé au moins une formation dans l'année,

285 sessions de formation ont été réalisées par les CAUE. Ils sont aussi intervenants auprès d'organismes de formation,

25 % de cette offre de formation est mutualisée et coordonnée à l'échelle régionale.

LES PRINCIPAUX BÉNÉFICAIRES DES FORMATIONS CAUE



Tous les CAUE disposent de fait de l'agrément CNFEL, depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (article 84 modifiant la loi sur l'architecture).

PARMI LES THÈMES DES FORMATIONS

L'énergie et le climat pour 22 % des CAUE

Le paysage et la biodiversité pour 24 % des CAUE

Tous les CAUE disposent de fait de l'agrément CNFEL, depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (article 84 modifiant la loi sur l'architecture)⁽⁴⁾.

(3) "Il (le CAUE) contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction." (Article 7 de la loi sur l'architecture.)

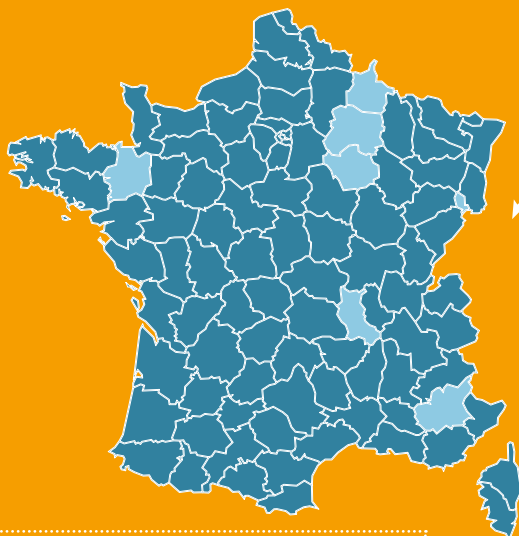
(4) "Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispose de droit de l'agrément mentionné à l'article L. 1221-1 du Code général des collectivités territoriales." (Extrait de l'article 7 de la loi sur l'architecture.)

UN PANORAMA DES ACTIONS DES CAUE EN 2018

Les 93 CAUE ont quatre missions : informer, sensibiliser, conseiller et former. Tous les publics, particuliers, élus et services de l'État, professionnels de la construction et du cadre de vie, enseignants et professionnels de la culture peuvent recourir à l'appui du CAUE de leur département.

Basé sur une enquête nationale menée par la FNCAUE en mars 2019, ce rapport annuel des CAUE rassemble les données chiffrées de leurs activités pendant l'année 2018 : conseils aux particuliers, aux collectivités territoriales, stagiaires formés, animations scolaires...

Ce panorama montre la force et la diversité de l'expertise technique et culturelle des CAUE. Celle-ci repose aussi sur la qualité d'écoute des professionnels qui composent leurs équipes.



93 CAUE au 1^{er} janvier 2019
3/4 CAUE agissant dans une Union régionale
1 205 professionnels au service des territoires
2 116 administrateurs

Document réalisé avec le soutien de



c|a.u.e
Fédération nationale

www.fncaue.fr |    | Fédération nationale des Conseils
d'architecture, d'urbanisme et
de l'environnement (FNCAUE)
108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris
01 43 22 07 89
fncaue.fr